VOL. XLVII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 6 DECEMBRE 1918 — No. 51

ABONNEMENTS

Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 " "
Europe .... 2.50 " "

Tarif des Annonces

1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIME
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN
IMPRIMEUR

To[illegible] communications concernant le[illegible] ou l'imprimerie devront être [illegible]
[illegible] Manitoba
42 [illegible] PROVENCHER
SAINT-BO[illegible] MANITOBA
Télép[illegible] 3377

LETTRE PONTIFICALE

A NOTRE CHER FILS LOUIS-NAZAIRE BEGIN
CARDINAL PRETRE DE LA SAINTE EGLISE ROMAINE
ARCHEVEQUE DE QUEBEC
ET A NOS VENERABLES FRERES

BENOIT XV PAPE

Notre Cher Fils, Vénérables Frères

SALUT ET BENEDICTION APOSTOLIQUE

Par Nos Lettres Apostoliques *Commisso divinitus*, que Nous vous adressâmes le 8 septembre 1916, Nous Nous efforcions d'exhorter le clergé et le peuple catholique de votre pays à se désister des luttes et des rivalités provenant soit de questions de races soit de la diversité du langage, et en même temps Nous recommandions qu'au cas où, pour ces motifs, il surviendrait à l'avenir des discussions, elles, fussent terminées en sauvegardant la charité, comme il convient aux "saints", *qui ont à coeur de conserver l'unité d'un même esprit par le lien de la paix.*

Notre exhortation, grâce à Dieu, n'a pas été vaine, et Nous Nous en félicitons: elle en fut reçue par l'ensemble des fidèles, non seulement avec le respect et la déférence voulus, mais encore avec un joyeux empressement, au point de faire espérer que la tranquillité et la concorde règneraient dorénavant parmi les catholiques du Canada.

Cependant, au bout de quelque temps, il survint des incidents fâcheux, qui tout en ne paraissant pas attribuables à la malgnité de qui que ce soit, ne laissèrent pas cependant de troubler ce commencement de pacification, et de jeter dans les esprits de nouvelles semences de discorde. Il s'en suivit que de part et d'autre on recourut à Nous et on fit appel à Notre décision pour ramener la concorde.

Il s'agit, en fait, de la loi scolaire promulguée dès l'année 1913 par le gouvernement de l'Ontario, pour les écoles bilingues Anglo-françaises. Cette loi, d'aucuns la traitèrent d'injuste, et crurent devoir l'attaquer de toutes leurs forces; d'autres, par contre, estimèrent qu'elle ne devait, ni être jugée si sévèrement, ni combattue avec tant d'acharnement. La diversité des opinions amena la séparation des esprits.

La question tout entière ayant été déférée à Notre jugement, Nous l'avons examinée avec le plus grand soin, en égard à son importance, et Nous l'avons fait étudier par les Emes Cardinaux de la S. C. Consistoriale. C'est pourquoi, tout étant bien considéré, voici ce que nous avons jugé devoir décider et décidons:

Les Franco-Canadiens peuvent, sans manquer à la justice, demander au Gouvernement des déclarations opportunes, touchant la dite loi scolaire; ils peuvent également désirer et chercher à obtenir certaines concessions plus amples. De ce nombre serait assurément: que les inspecteurs pour les écoles *séparées* soient des *catholiques*; que pendant les premières années où les enfants fréquentent l'école au moins pour quelques matières de classe, surtout et de préférence au reste dans l'enseignement de la doctrine chrétienne, l'usage de la langue maternelle soit concédé; qu'il soit permis aux catholiques d'établir des écoles *normales* pour la formation des maîtres. Cependant ces avantages et d'autres encore qui pourraient être utiles, ne doivent pas être demandés et réclamés par les catholiques avec la moindre apparence de révolte, ni en recourant à des procédés violents ou illégitimes, mais pacifiquement et avec modération, en employant tous les moyens d'action que la loi et les usages légitimes concèdent aux citoyens pour réaliser les améliorations auxquelles ils estiment avoir droit. Ce que Nous venons de dire, Nous l'affirmons dans la question présente en toute assurance et liberté; car la suprême autorité civile elle-même a reconnu et avoué que la loi scolaire édictée par le Gouvernement de l'Ontario n'était pas exempte d'une certaine obscurité et qu'il n'était pas facile de déterminer quelles peuvent en être les limites.

Ainsi donc, en se renfermant dans ces bornes et ces procédés, les Franco-Canadiens seront libres de réclamer pour la loi scolaire les interprétations ou même les mutations qu'ils souhaitent. Que personne toutefois, à l'avenir, en cette matère qui est du ressort de tous les catholiques, ne se permette d'aller devant les tribunaux civils et d'engager des procès, à l'insu et sans l'approbation de son Evêque, lequel, en des questions de ce genre, ne décidera rien qu'après s'être consulté avec les autres Prélats, qui y sont plus particulièrement intéressés.

Et maintenant, c'est à tous Nos frères de l'Episcopat Canadien, que Nous voulons Nous adresser et renouveler de tout coeur et du plus profond de Notre âme l'exhortation que Nous leur faisions, il y a deux ans; à savoir qu'ils ne soient qu'un coeur et qu'une âme, qu'il n'y ait pas entre eux de scission, ni au point de vue des races ni au point de vue du langage. C'est en effet un seul et même Esprit, qui les a établis pour gouverner l'Eglise, à savoir un Esprit d'unité et de paix.

C'est aussi assurément, Vénérables Frères, qu'étant les modèles du troupeau par une vertu sincère, vous aurez plus d'autorité et d'efficacité pour prescrire à vos prêtres (comme Nous vous ordonnon de le faire) qu'ils gardent la concorde entre eux et qu'ils s'efforcent, par la parole et par l'exemple, de la faire garder à leurs fidèles. A cette fin Nous aimons à réitérer tant et plus la recommandation faite dans nos précédentes Lettres Apostoliques: *que tous les prêtres s'appliquent à posséder la connaissance et la pratique de l'une et l'autre langue, anglaise et française, et qu'écartant toute susceptibilité, ils se servent tantôt de l'une tantôt de l'autre, selon les besoins des fidèles.*

Enfin que tous les catholiques se le rappellent: ils ne peuvent et ne doivent avoir rien plus à coeur que de garder la charité les uns envers les autres, car c'est par là qu'ils se montreront les diciples du Christ. *In hoc cognoscent omnes quia discipuli mei estis, si caritatem habueritis ad invincem* (1). Et s'il est des circonstances où l'on doit surtout s'y conformer, c'est assurément quand des causes de dissensions proviennent de la divergence des opinions ou de l'opposition des intérêts. Nous voulons que des avertissements sévères soient donnés à quinconque, parmi le clergé ou les fidèles, à l'encontre de la doctrine évangélique et de Nos prescriptions, oserait à l'avenir nourrir ou exciter les animosités qui ont divisé les Canadens jusqu'à ce jour. Que si, ce qu'à Dieu ne plaise, quelqu'un refusait d'obéir, les Evêques ne devront pas hésiter, avant que le mal s'aggrave, d'en référer au Siège Apostolique.

Comme gage des dons célestes et témoignage de Notre particulière bienveillance, à Vous, Notre cher fils, et à Vous, Vénérables frères, ainsi qu'aux fidèles confiés à Vos soins, Nous accordons de tout coeur la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome près Saint Pierre, le 7 juin, en la fête du Sacré-Coeur de Jésus, 1918, de Notre Pontificat la quatrième année.

BENOIT XV, PAPE.

(1) Jean. XIII, 35.

LA PRIERE DES ENFANTS

Elle est puissante sur le coeur de Dieu, la prière de l'enfant. L'Esprit-Saint prie dans son âme candide, sans rencontrer d'obstacle à son action divine. L'enfant qui a conservé l'innocence de son baptême commande au bon Dieu lui-même, a dit un pieux auteur, et à la sainte Vierge, ajoute le bienheureux curé d'Ars.

Que de témoignages de la puissance de la prière des enfants nous trouvons dans la sainte Bible! Lorsque Holopherne assiégeait Béthulie, les prêtres de la ville placèrent un grand nombre d'enfants à la porte du temple et les firent crier vers le Seigneur. Ils pensaient que la prière des enfants, unie à celle du peuple, leur obtiendrait le secours divin. Ils ne furent pas déçus dans leur attente.

Dieu a épargné Ninive, non seulement parce que les habitants ont fait pénitence, mais aussi en considération des 120,000 enfants que renfermait la cité.

Le saint roi Josaphat, attaqué par d'innombrables ennemis, convoque devant le Seigneur tout le peuple, les hommes, les femmes, les enfants, ceux même qui par cette supplication universelle, accorde la victoire demandée.

L'Histoire de l'Eglise nous apprend que, dans les épreuves et calamités publiques, on faisait appel à la prière des enfants, que l'on considérait comme une ressource suprême.

En l'année 1500, la peste faisait à Paris de nombreuses victimes. L'évêque ordonna une procession générale dans les rues de la capitale, et on plaça en tête la procession des enfants portés sur les bras de leurs mères, comme étant les plus capables d'apaiser la justice divine et d'attirer sa clémence. A partir de cette procession, le fléau fut arrêté.

Saint François Xavier, qui a établi la religion chrétienne dans 50 royaumes et baptisé plus d'un million d'infidèles, se servait des enfants pour convertir les idolâtres. Il les réunissait, les instruisait et les faisait prier.

Ainsi faisait saint Philippe de Néri à Rome.

Ainsi faisait saint Vncent Ferrier, qui ramenait à Dieu la plupart de ceux qui venaient l'entendre.

Saint Vincent de Paul employait avec succès le même moyen. Sur son lit de mort, il disait aux religieux, ses disciples: "Prions beaucoup, faisons prier, et surtout les enfants."

Voilà ce qu'on faisait autrefois. Ce qu'on obtenait par la prière des enfants, on peut l'obtenir aujourd'hui encore.

Enfants de France, vous êtes plusieurs millions, au moins aussi nombreux que nos soldats qui défendent la patrie. Prenez l'arme de la prière, pour aider nos soldats à vaincre l'ennemi.

Mes enfants, que puis-je ajouter à ce qui précède, si ce n'est: Suivez ce conseil, et vous hâterez la victoire et la paix.—Le Vieil Instituteur. (L'Ami du Foyer).

* * *

Pour qui veut bien feuilleter l'histoire et la lire consciencieusement il est évident que la prière des enfants a toujours été d'une efficacité souveraine auprès du Trône Céleste.

Par contre l'on peut se demander de quel regard le Divin Créateur embrasse ceux qui tentent de mettre des obstacles ou d'empêcher, ce doux chuchotement du petit être crée qui n'a pas encore connu la souillure, à son Coeur Sacré, percé hélas! bien souvent par la malice de l'homme.

Nous oserions dire que, de nos jours, nous n'avons plus besoin de scruter le passé pour nous en convaincre.

Nous avons devant les yeux le spectacle lumineux de l'action présente.

Il faudrait être plus qu'aveugle; il faudrait ne pas avoir d'âme pour ne pas voir clair aujourd'hui.

Au moment le plus solennel et le plus critique de la grande guerre qui espérons-le, va finir bientôt; au moment où les peuples alliés, pris de vertige par le succès toujours grandissant des armées germaniques, se jetaient à genoux pour implorer la protection du Souverain Maître des armées, et, assagis, imposaient à un grand chef catholique, le maréchal Foch, la lourde tâche du commandement unique et suprême pour sauver le monde de la boucherie sanglante qui semblait vouloir le noyer dans le sang, les évêques de France faisaient monter vers le ciel, comme l'encens le plus pûr, la prière des enfants.

Le généralissime avait trop de noblesse pour cacher son émotion et taire sa confiance dans ce cri de l'innocense lancé au Coeur de Dieu.

Constantin, Clovis, saint Louis n'avaient pas fait plus grand.

A partir de ce jour la fortune changeait de côté.

Quand tout sera fini, quand l'Allemagne, la dernière aura mordu la poussière, le miracle des derniers mois, l'oeuvre indiscutable de la Providence, si elle est niée quelque part, ne le sera certainement pas par les chefs qui ont été les principaux instruments dont le Maître de la vie et de la mort s'est servi pour punir le crime et le blasphême.

Les hommes auront prié, partout, sur les champs de bataille, dans les pays dévastés comme sur les territoires éloignés du théâtre où s'est joué le drame tragique.

Les manitobains ont uni leurs prières aux autres.

A la demande du Lieutenant-Gouverneur, tous les citoyens à partir du Premier-Ministre jusqu'au plus humble mortel, ont, la semaine dernière, consacré une minute par jour dans une prière publique, pour la victoire et la paix.

L'acte est là et plus tard il ne saurait être contesté.

L'âge mûr a prié dans la rue.

Refusera-t-on maintenant à l'enfance le droit de prier à l'école?

L'INEXORABLE EXPIATION

Le moment du règlement général des comptes est arrivé: Il va falloir payer la note. Aussi l'Allemagne tremble-t-elle. Nous avons, la semaine dernière, indiqué à nos lecteurs enquelques mots les conditions abominables que l'Allemagne victorieuse prétendait imposer à la France. En ce moment, alors que depuis plus d'une semaine les alliés lui font attendre leurs conditions d'armistice, elle se dit avec raison: "même si la France, ne m'impose ue le tiers de ce que j'en voulais obtenir, j'ai encore toutes les raisons du monde d'en frémir d'avance."

Tout en effet craque autour d'elle.

En moins d'une semaine, depuis notre dernier article, la Turquie et l'Autriche-Hongrie, les deux derniers alliés de l'Allemagne ont capitulé!

Bien plus, toutes deux ont capitulé au sens complet du mot. Elles cèdent sur tous les points demandés par les alliés. A l'heure où nous écrivons, lundi soir 4 novembre, les alliés sont à Constantinople, Belgrade, Trente et Trieste!

C'est presque incroyable!

Et pourtant, il y a mieux. Nous sommes, pensons-nous, arrivés à la fin de la guerre.

Nous croyons que dans quinze jours peut-être la guerre sera terminée victorieusement.

Voici ce sur quoi nous fondons nos espérances:

Nous avons déjà maintes fois expliqué à nos lecteurs, entre autres lorsque nos affaires paraissaient désespérées, au début de juillet dernier, qu'un gain de terrain pouvait avoir une importance tactique sans doute, mais ne pouvait pas, en lui-même, règler les comptes. Nous donnions alors l'exemple de Napoléon vaincu en pleine Russie par sa victoire même (victoire de terrain). Mais aujourd'hui, nous avons des faits contemporains, actuels, à citer. D'abord la Bulgarie, battue complètement, quoique hors de chez elle, en pleine Serbie; puis l'Autriche, terrassée au coeur de la Vénitie. De même l'Allemagne peut être vaincue définitivement en France et en Belgique. Pas besoin d'aller jusque chez elle pour cela. Par conséquence cela peut se produire presque "illico", d'ici à quinze jours par exemple.

Quels que soient les gains que nous procure la bataille, fut-ce la prise d'Armentières, fut-ce l'occupation prochaine de Mons, de Maubeuge, dont les Français sous Gouraud et les Américains sous Pershing se rapprochent considérablement ces jours-ci, ces gains territoriaux sont très loin d'avoir une importance comparable à l'usure que subissent les forces impériales boches depuis trois mois.

Sait-on comment elles ont réussi à soutenir les furieux combats de fin octobre? "Grâce, dit Maurice Barrès, à un extraordinaire chassé-croisé de divisions, appelées les unes de la Haute-Alsace et de la Belgique en Argonne, d'autres du sud de Lens en Flandres, etc. C'est la preuve d'un manque total de réserves stratégiques." L'Etat-major Allemand en est réduit à dégarnir une brèche pour en défendre une autre, qu'il estime plus menaçante. Le fameux rempart derrière lequel il se flattait d'abriter ses troupes est demoli" entièrement, "et le chef avoue que la garnison est incapable de faire face partout aux assaillants!

Chaque jour baisse l'étiage des disponibilités allemandes. Chaque jour nos ennemis perdent dans la bataille géante la valeur d'une division. Constamment obligés de jeter de nouvelles unités dans la mêlée, ils n'ont pas moins, maintenant, de cent trente divisions au feu, plus une trentaine en secteurs "calmes". Leurs réserves s'amoindrissent à vue d'oeil. Elles ne comptent plus qu'une trentaine de divisions, dont les deux tiers incapable de reprendre place sans délai dans la terrible mêlée. Et voilà qui procure au maréchal Foch des possibilités tactiques et stratégiques du plus haut intérêt!

Le maréchal Foch est l'un des grands maîtres de la guerre de mouvement. Il sent quel extraordinaire élan vital la continuité de leurs succès donne à ses soldats; il mesure chaque jour l'épuisement croissant des forces qui lui sont imposées; il sait que le sentiment de leur impuissance, devant l'ascendant de nos armées et la supériorité de notre matériel allié, accable de plus en plus les Impériaux. Il n'arrêtera pas les opérations avant d'avoir achevé la déroute de l'ennemi."

De cela, nous pouvons être absolument certain. Tous nos lecteurs ont pû noter que depuis le 18 juillet, la poussée de Foch a été continue. Les quelques rares jours de soit-disant repos accordés aux soldats de l'entente sur le front occidental n'étaient qu'un entre-acte apparent, car, pendant ces quelques jours se produisaient, sur d'autres points du front de l'immense bataille des nations du XXème siècle, des faits divers, qui, il y a cent et même cinquante ans, auraient été, en eux-mêmes, des guerres ou des campagnes complètes, tandis qu'ils n'étaient, des nos jours, que des épisodes de la lutte gigantesque allumée par la volonté du Kaiser le 15 juillet 1918, mais continuée depuis le 18 du même mois, par la volonté de Foch, au grand désespoir de ce même Kaiser qui s'essouffle à crier "Kamarad!" depuis bientôt quatre semaines!

Ces épisodes de la grande bataille des nations étaient en effet de formidables campagnes, à la Napoléon, terminant en quelques jours une guerre avec la Turquie, une autre avec la Bulgarie, une troisième avec l'Autriche-Hongrie!

Nous avons souvent dit que Foch avait la manière et le chic napoléoniens. Dans une seule bataille, il vient à bout de trois antagonistes sur quatre, et cela en moins de cinq semaines! Et vous pensez qu'il va laisser le Boche souffler? Ce chef de génie qui agit si vite qu'il ne laisse apercevoir aucune transition, aucune entendez-vous, entre la contre-offensive et l'offensive proprement dite, qui, loin d'agir à la Ludendorff et de se préparer de longs mois entre chaque poussée entreprend sans attendre le siège de la place dès que l'armée ennemie, épuisée et vaincue par une sortie malheureuse, a regagné ses mûrs, ce chef dont toute la stratégie consiste en une pression multiple et continue, visant à atteindre l'ennemi à son point le plus faible, celui des effectifs qui prime tous les autres à ce stade de la guerre, ce chef, dis-je, se reposerait sur ses lauriers et nous ferait attendre le printemps 1919 pour appliquer son "Knock-out"—Allons donc!

Ainsi commandée, l'Entente est entrée dans la phase de la décision. C'est aussi l'avis du général de Castelneau. Il y a déjà un mois, parlant des Boches à Monsieur de Waleffe, en Lorraine le 8 octobre, il concluait sa conversation en s'écriant: "Ils sont perdus!"

La question de commandement règlé, revenons à celle des effectifs.—De ceux des Allemands, nous avons déjà parlé plus haut. Ajoutons pourtant ceci: ils disposent encore en Russie d'une quarantaine de divisions. "Mais ce sont des unités de façade, d'où il est tout à fait impossible de rien détacher qui ait une valeur militaire. C'est dans ces troupes que depuis un an, le gouvernement allemand puise les hommes jeunes, les spécialistes, le matériel dont il a besoin sur le front de France. Elles ne sont plus composées que de soldats âgés, peu instruits, mal outillés, privés d'artillerie et d'aviation, en nombre très inférieur aux effectifs règlementaires." Ces unités ne peuvent leur être que d'une utilité militaire à peu près nulle.

Par contre, il y a un mois déjà des critiques militaires bien renseignés pouvaient écrire ce qui suit: "à l'heure actuelle, le maréchal Foch, chef suprême des alliés, dispose de ressources telles, en effectifs et en matériel, qu'il peut frapper partout où il veut, sans affaiblir ses moyens. L'offensive continue semble être le mode normale de l'activité de l'Entente. Obligée de faire face partout à la fois, broyée par ce terrible engrenage qui, fonctionnant sans répit, réalise l'usure accélérée, l'Allemagne n'aura bientôt plus le temps de recueillir ses forces, de recomplèter ses unités que chaque journée de bataille désorganise. Si elle persiste à tenir coûte que coûte, à défendre le terrain pied à pied, elle risque de n'avoir plus qu'une armée ruinée, effritée, une ligne de fortifications crevée et lézardée en maintes endroits qui laissera filtrer les vagues assaillantes jusqu'à la submersion totale. Il lui reste la ressource d'un recul qui, rarcourcissant sa ligne, lui procurera de nouvelles disponibilités."

Si telle était la situation il y a un mois, au point de vue des effectifs à la disposition de Foch, quelle est-elle donc maintenant!

Depuis ce temps, la Bulgarie, la Turquie, l'Autriche ont capitulé. A part les troupes nécessaires pour faire exécuter les clauses des armistices, ces différentes capitulations relachent pour Foch les armées Anglaises de Mesopotamie, de Syrie, toutes les armées alliées des Balkans; enfin et surtout l'armée italienne.

En supposant que toutes les armées d'orient soient capables,—et elles le sont, surtout aidée de l'armée roumaine,—de faire respecter les armistices aux nations vaincues, Foch a, à sa portée, toute l'armée italienne où puiser les effectifs qu'il peut désirer.

Pas besoin d'attendre un an ou plus que les Américains envoient et instruisent deux ou trois millions des leurs; pas besoin de résoudre de difficiles questions de transports. Foch a, sous la main, immédiatement, trois millions de vétérans italiens! Et il attendrait le printemps? Parlons net et concluons. Foch va frapper immédiatement et d'une façon terrible.

Où? Peu importe. La façon de Foch n'est pas, encore une fois, celle de Ludendorff. Il ne s'hynotise pas sur des objectifs géographiques. Il ne vise, lui, qu'à la destruction des forces ennemies. Jusqu'à présent, il s'est employé à les user. Ce fut la première étape. Maintenant qu'il en a les moyens, notre grand chef, à une date encore indéterminée, mais prochaine, frappera le coup décisif là où il sera le plus sensible, à gauche, au centre ou à droite. Mais nous ne pouvons nous empêcher de songer à la Woëvre ou à la Lorraine... peut-être à ces deux régions à la fois.

Certains penseront: il n'y aura pas besoin de cela. L'Allemagne va céder avant peut-être. Sans doute qu'elle céderait, si les termes de l'armistice lui étaient proposés avant la ruée finale des forces du droit. Mais nous croyons que, d'après ce qui s'est passé pour la Turquie et pour l'Autriche, Foch commencera d'abord par le "Knock-out", et que ce ne sera qu'après qu'il priera les Boches d'accepter ses conditions. Il y avait plus d'un mois qu'en vain, sur tous les tons, ne sachant plus à quel saint se vouer ni à qui s'adresser, l'Autriche-Hongrie demandait la paix. Avant de la lui accorder, les Alliés ont préféré frapper dûr afin de mieux obtenir ce qu'ils voulaient.

C'est probablement un avenir identique qui "pend au nez" de la Bochie; car le monde entier est bien décidé à ce qu'après-demain l'Allemagne ne puisse, une fois encore, lui imposer de pareils tourments. De plus, cinquante mois d'épreuves et de sacrifices sans limite ont mérité à la France, à la Belgique et aux autres nations alliées la réparation intégrale de leurs dommages d'hier et la garantie de leur sécurité à venir.

Sonne enfin l'heure de L'INEXORABLE EXPIATION!

FRANC-COMTOIS.

FOCH ET LA PRIERE

Le journal catholique de Londres, The Universe, signalait récemment à ses lecteurs la belle et pieuse initiative des enfants catholiques anglais offrant une communion aux intentions du maréchal Foch: "Des milliers de nos enfants, de notre jeunesse, disait le journal de Londres, doivent offrir leurs communions pour les intentions du maréchal Foch, et lui offrir ainsi le plus royal présent qui fût jamais offert à un général en chef sur le champ de bataille." Et 33,195 communions d'enfants anglais ont été faites à cette intention.

L'illustre généralissime des forces alliées a tenu à remercier les enfants d'Angleterre par l'intermédiaire de Mgr William Barnes, aumônier catholique d'Oxford, auquel il a écrit ces paroles: "L'acte de foi que les enfants de la Grande Bretagne ont fait à mon intention m'a profondément touché. Exprimez-leur, s'il vous plait, ma reconnaissance et demandez-leur de continuer leurs prières pour la victoire de notre juste cause". Et plus tard: "Je compte encore sur les prières des enfants; demandez-leur de faire encore la communion souvent pour moi".

Quelle noble leçon donnée au monde entier par ces petits enfants et par ce grand soldat! Tout faibles et tout incapables qu'ils soient de mettre leurs bras au service de leur patrie et de la juste cause des Alliés, ces enfants catholiques trouvent dans leur foi un moyen efficace et puissant d'aider cette grande cause. De son côté, le généralissime, bien que revêtu de l'autorité militaire suprême et rendu au faîte de la gloire, ne craint pas de se recommander publiquement aux prières de ces petits et de ces faibles, en les remerciant de leur concours, qu'il les supplie presque de lui continuer.

Nous saluons avec respect cet acte de foi et d'humilité exemplaire du grand soldat qui conduit, en ce moment, les armées alliées à la victoire; et nous reconnaissons avec joie, dans cet acte éminemment honorable et édifiant, l'écho fidèle des plus glorieuses traditions de la France. "Ne pensez pas, Messieurs, s'écriait Mascaron, dans son éloge de Turenne, que notre héros perdit à la tête des armées, et au milieu des victoires, ses sentiments de religion. Certes, s'il y a une occasion au monde où l'âme, pleine d'elle-même, soit en danger d'oublier son Dieu, c'est dans ces postes éclatants, où un homme, par la sagesse de sa conduite, par la grandeur de son courage, par la force de son bras et par le nombre de ses soldats, devient comme le Dieu des autres hommes, et, rempli de gloire, en lui-même, remplit tout le reste du monde d'amour, d'admiration ou de frayeur... M. de Turenne n'a jamais plus senti qu'il y avait un Dieu au-dessus de sa tête que dans ces occasions éclatantes, où presque tous les autres l'oublient. C'était alors qu'il redoublait ses prières; on l'a vu même s'écarter dans les bois, où, la pluie sur la tête et les genoux dans la boue, il adorait en cette humble posture ce Dieu devant qui les légions des anges tremblent et s'humilient." Foch, ce digne successeur de Turenne dans le maréchalat et dans la gloire, parait bien vouloir mettre en pratique, même au milieu des succès les plus brillants, la parole profonde et lumineuse de son illustre prédécesseur: Si Dieu ne nous soutient, et s'il n'achève son ouvrage, il y a encore assez de temps pour être battus.

Sachons nous-même mettre en pratique cette admirable pensée du grand Turenne, et imitons l'illustre Foch. Ne cessons pas de demander au Dieu des armées la paix victorieuse, juste et durable, que des millions d'hommes appellent aujourd'hui de leurs souhaits. Offrons au Tout-Puissant, avec nos humbles et incessantes prières, les souffrances et les sacrifices que nous impose la guerre, pour obtenir la fin de ce terrible conflit. Et Dieu saura bien, dans sa miséricorde, faire germer de cette universelle semence de prières et de sacrifices une moisson abondante de bénédiction et de paix.—A. H.—Semaine Religieuse de Québec.

NOTES LOCALES

Des nouvelles reçues de Paris annoncent le mariage du Lieutenant Robert Grymonpré avec Mlle Tarrade le 15 octobre dernier.

M. Roux nous prie de remercier toutes les personnes qui ont bien voulu prendre part à son deuil.

M. Ferdinand Laflèche de Saint-François Xavier vient d'acheter des bons de la victoire pour une somme de 100,000 piastres, comptant. Evidemment la terre et la culture payent au Manitoba.

Madame Boivin, fille de M. Albert Préfontaine, M.P.P., chef de l'opposition vient de mourir de l'influenza en Columbie Anglaise. Nos sincères condoléances.

LES NERFS D'UNE FEMME FORTIFIES

Par le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham.

Winona, Minn.—"Pendant au-delà d'un an, j'ai souffert de nervosité, si gravement que je ne dormais pas la nuit—je restais éveillée et devenais si nerveuse qu'il me fallait me lever et marcher. Le matin j'étais épuisée. Je lus quelque chose sur le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, et résolus de l'essayer. Bientôt je n'étais plus nerveuse. Je dors bien et le matin je suis toute reposée, bien disposée à faire mon ouvrage. Je suis heureuse de recommander le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham; il fortifie les nerfs affaiblis."—Mme ALBERT SULTZE, 603 Rue Olmstead, Winona, Minn.

Souvent on entend les femmes entre elles faire cette remarque: "Je suis si nerveuse que je ne puis dormir," ou "il semble que je volerais." Ces femmes-là devraient suivre l'exemple de Mme Sultze et essayer ce célèbre remède aux racines et herbages, le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham.

Voilà 40 ans que ce remède triomphe des conditions aussi graves que les déplacements, les enflammations, les ulcères, les irrégularités, les douleurs périodiques, les maux de dos, les étourdissements, et la prostration nerveuse chez les femmes, et il est maintenant considéré comme le remède spécifique à ces maux.

LES GRANDS SOLDATS DE FOCH

Extraits des rapports de chefs d'unités: commandants, capitaines ou modestes sergents :

Du commandant du 3e bataillon d'un régiment d'infanterie coloniale:

Le bataillon occupait le château dans la nuit du 2 au 3 juin; la ville prise par les Boches était occupée en entier par eux.

Craignant l'encerclement, au petit jour, je pris à part un de mes agents de liaison, le territorial Bernabé, de la 11e compagnie, et l'invitai à quitter le château pour aller chercher une issue (passerelle ou bateau) pour nous permettre de franchir la Marne. Cet homme n'hésita pas; ayant quitté le château vers 22 heures, pendant toute la nuit et malgré l'occupation ennemie, il circula dans toute la ville et à l'extérieur pour trouver un passage. Il ne rentra au château que le lendemain, à 4 heures, et m'apporta le renseignement demandé, affirmant que le pont détruit la veille n'avait pu être réparé par les quelques éléments français restés en ville pour permettre notre passage et que, seule, une passerelle de Decauville restait debout, en dehors de la ville, à environ 2 kilomètres du château. Cette homme, qui a du reste reçu la Médaille militaire pour ce fait, n'avait pas hésité à patrouiller seul pendant près de six heures au milieu des Boches pour trouver une issue utilisée ensuite par le 3e bataillon pour quitter la ville.

Tout seul contre la horde

D'un officier du même régiment d'infanterie coloniale :

Depuis dix heures du matin, un bataillon de marsouins barre la route aux Boches qui ont passé la Marne. Les pertes sont lourdes, la chaleur écrasante, les hommes sont là aplatis sur le sol nu et brûlé, décidés à se faire tuer plutôt que de permettre de passer à l'ennemi, supérieur en nombre et sans cesse renforcé.

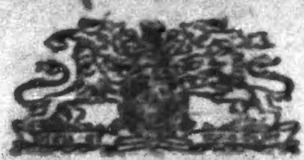
Il est quinze heures, l'action bat son plein, le Boche ne passe pas, ses efforts ne peuvent vaincre la résistance obstinée des marsouins.

A la mitrailleuse placée à la droite du bataillon pour en flanquer le front deux survivants, le caporal André et le soldat Rey. L'un vise, tire; l'autre approvisionne. Ils sont plus calmes tous deux dans la tempête de fer et de feu que deux ouvriers à leur établi. La mitrailleuse crache sans arrêt. Ces deux hommes meurent littéralement de soif. Cependant, ils ont de l'eau dans leur bidon; ils ne toucheront pas à cette eau qu'ils gardent pour refroidir la mitrailleuse.

Les munitions s'épuisent...

—Va chercher des bandes et au trot", dit le caporal à son aide.—Oui, mais toi, que vas-tu fabriquer tout seul?—T'en fais pas, mets ce qui reste à portée de ma main et file; tant

(A suivre sur la 4me page)



AVIS AUX SOLDATS CONCERNANT LE CONGÉ DE RECOLTE.

L'attention est attirée sur une récente proclamation publiée dans les journaux, par le bureau du Service Militaire, ministère de la Justice concernant la prolongation de congé devant être accordée aux HOMMES EXEMPTÉS COMME CULTIVATEURS.

Il est à remarquer que CECI N'AFFECTE EN RIEN LES HOMMES QUI ONT REÇU DU REGISTRAIRE L'ORDRE DE SE PRÉSENTER aux bataillons-dépôts et qui ont subséquemment obtenu un congé des autorités militaires.

Du moment qu'un homme a reçu ordre du registraire de se présenter pour le service, il passe de la juridiction de ce dernier sous celle du ministère de la Milice et de la Défense, et dès ce moment est considéré comme soldat. Ceci s'applique aux hommes de la classe 20-22 qui ont reçu l'ordre du registraire de se présenter en vertu de l'annulation des exemptions par arrêté ministériel du 20 avril dernier ainsi qu'à ceux qui ont reçu ordre de se présenter de la manière ordinaire après refus d'une demande d'exemption ou à l'expiration d'une exemption accordée.

En conséquence, tous les hommes qui ont reçu ordre de se présenter, et qui sont par ce fait SOLDATS, et qui ont subséquemment obtenu des congés de récolte de la part des autorités militaires, DOIVENT, NONOBSTANT L'AVIS CI DESSUS MENTIONNÉ SE PRÉSENTER À L'EXPIRATION DE CE CONGÉ, à moins qu'ils aient été notifiés du contraire par leur officier commandant ou par un avis général publié par le ministère de la Milice et de la Défense.

MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE.



AVIS

Loi du Service Militaire, 1917

EMPLOI D'HOMMES EN CONTRAVENTION AVEC LA LOI DU SERVICE MILITAIRE.

Les règlements suivants, récemment approuvés par le Gouverneur Général en Conseil, imposent à chaque patron l'obligation sévère de S'ASSURER QUE CHACUN DE SES EMPLOYÉS D'ÂGE ET DE CONDITION MILITAIRES A EN SA POSSESSION LES DOCUMENTS PROUVANT QU'IL EST EN TOUS POINTS EN RÈGLE AVEC LA LOI DU SERVICE MILITAIRE.

Un patron qui est accusé d'avoir à son service un insoumis doit être en mesure de prouver QU'IL A EXAMINÉ, lorsque l'employé en question est entré à son service, LES DOCUMENTS RELATIFS AU SERVICE MILITAIRE ÉMIS PAR LE REGISTRAIRE OU LES AUTORITÉS MILITAIRES et qu'il a été établi d'une manière raisonnable et à sa satisfaction que l'homme était en règle avec la Loi du Service militaire. Il doit être clairement entendu que les Certificats d'Enregistrement national, émis le 22 juin 1918, lors de l'enregistrement général, ne définissent en aucune manière la position d'un homme vis-à-vis de la Loi du Service militaire.

RÈGLEMENTS.

106.—Toute personne qui emploie ou garde à son service un homme qui a déserté, ou est absent sans permission de la Force Expéditionnaire Canadienne, ou en contravention avec quelque obligation, ordre de rapport ou tout autre relatif au service militaire que lui imposent la Loi ou les Règlements, ou toute proclamation s'y rapportant, sera coupable d'une offense susceptible d'être punie sur conviction sommaire d'un emprisonnement n'excédant pas six mois ou d'une amende de pas moins de Cent Dollars et pas plus de Cinq Cents Dollars, ou de cet emprisonnement et de cette amende, à moins que cette personne ne prouve qu'après enquête LES PAPIERS RELATIFS AU SERVICE MILITAIRE ÉMIS PAR LE REGISTRAIRE OU LES AUTORITÉS MILITAIRES À L'HOMME AINSI EMPLOYÉ OU RETENU À SON SERVICE ONT ÉTÉ SOUMIS ET EXAMINÉS, et qu'il a été établi à sa satisfaction, après cette enquête, que l'homme n'était pas un déserteur, ou n'était pas absent sans permission du service militaire, ou en contravention avec aucune des obligations ou exigences ci-dessus mentionnées.

106 A.—Toute personne QUI RECÈLE, OU CACHE, OU DE TOUTE AUTRE MANIÈRE AIDE UN HOMME QUI A DÉSERTÉ, OU EST ABSENT SANS PERMISSION DE LA FORCE EXPÉDITIONNAIRE CANADIENNE, ou est en contravention avec quelque obligation, ordre de rapport ou tout autre relatif au service militaire que lui imposent la Loi ou les Règlements, ou toute autre proclamation s'y rapportant, sera coupable d'une offense susceptible d'être punie sur conviction sommaire d'un emprisonnement n'excédant pas six mois ou d'une amende de pas moins de Cent Dollars et pas plus de Cinq Cents Dollars, ou de cet emprisonnement et de cette amende, à moins que cette personne ne prouve qu'elle ne savait pas et qu'elle n'avait aucune raison de croire que l'homme qu'elle recélait, ou cachait, ou aidait était un déserteur, ou était absent des forces sans permission, ou qu'il était en contravention avec les obligations ou exigences ci-dessus mentionnées.

BUREAU DU SERVICE MILITAIRE.

Le sang est la source de la vie. Les PILULES ROUGES sont la source du sang.

Les femmes faibles, anémiques et épuisées ne sauraient trouver de meilleur remède pour les guérir, que les PILULES ROUGES de la Compagnie Chimique Franco-Américaine.



Mme JOS BELLEROSE

Et, parmi les affections les plus pernicieuses auxquelles s'applique les Pilules Rouges, il n'en est guère de plus fréquentes que la faiblesse, l'épuisement et l'anémie dont se plaignent tant de jeunes femmes. Les fatigues, le surmenage, et quelquefois des couches fréquentes et mal soignées, réduisent la pauvre femme à une impuissance presque complète et lui font endurer des souffrances morales ou physiques atroces. Elles ne sont plus capables de vaquer aux travaux du ménage; à peine parviennent-elles à se traîner, sans force et sans courage pour élever leurs enfants. Leur sang a besoin d'être renouvelé et filtré ou débarrassé des poisons toxiques qui s'y sont mêlés, et elles ne savent que faire. Mais, si par bonheur, elles rencontrent une bonne voisine, lisent un journal ami et écoutent les conseils de celles qui ont souffert comme elles, et prennent des Pilules Rouges, alors c'est le salut, le retour à la vie, à la santé, au bonheur, à la joie de vivre. C'est la prospérité et la paix au foyer.

Mme Joseph Bellerose, 105 rue Phipps, Sorel, nous écrit en effet:

"Avant de me marier, je souffrais "d'une très grande pauvreté de sang, "et cela me conduisait vers la débilité générale. Je me sentais "d'une faiblesse extrême, et dans "l'espace de quelques semaines, je "me voyais décliner chaque jour. Si "je montais un escalier, ou si je "marchais le moindrement, je me "sentais oppressée, j'endurais des "palpitations de coeur; j'avais des "points dans le dos. J'avais aussi "des étourdissements et de violents "maux de tête, cela fort souvent. "Combien de fois me trouvais-je si "faible que je perdais connaissance. "Naturellement, je ne pus continuer "à travailler et je dus passer trois "mois absolument inactive à la maison. Des amis me recommandèrent "vos excellentes Pilules Rouges, "comme le meilleur des toniques. Je "me laissai convaincre et j'en pris "régulièrement, sans plus tarder. Savez-vous qu'à peine à la troisième "boite, je me sentais déjà plus forte "et que je constatais qu'un sang renouvelé circulait dans mes veines. "Tous les malaises et toutes les "souffrances dont je viens de vous "faire part, disparurent et je devins "une autre femme. En vérité, je "vous dis que les Pilules Rouges de "la Compagnie Chimique Franco-Américaine m'ont radicalement guérie de cette débilité extrême, cause "de tant de souffrances. Je suis heureuse de pouvoir en recommander "publiquement l'usage à toutes celles "qui sont faibles et anémiques." (Signé), Mme Joseph Bellerose, 105 rue Phipps, Sorel.

CONSULTATIONS GRATUITES.—Consultations gratuites au No 274 rue Saint-Denis, tous les jours, excepté les dimanches et jours de fête, de 9 heures du matin à 8 heures du soir. Les femmes malades, qui ne peuvent venir voir notre médecin, sont invitées à lui écrire.

Les Pilules Rouges sont en vente chez tous les marchands de remèdes au prix de 50c une boite, $2.50 six boites. Elles ne sont jamais vendues autrement qu'en boites de 50 pilules, jamais au 100; chaque boite porte à un bout le nom de la Compagnie Chimique Franco-Américaine limitée et un numéro de contrôle. Refusez toute Substitution. Lorsque vous demandez les Pilules Rouges, n'acceptez jamais un autre produit que l'on vous recommanderait comme étant aussi bon. Défiez-vous des colporteurs. Les Pilules Rouges ne sont jamais vendues de porte en porte.

Si vous ne pouvez vous procurer les Pilules Rouges pour les Femmes Pâles et Faibles dans votre localité, écrivez-nous, nous vous les enverrons sur réception du prix.

Toutes les lettres doivent être adressées: COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE (limitée), 274, rue Saint-Denis, Montréal.

L'HOMME MALADE

La scène représente la chambre à coucher de l'empereur d'Allemagne, Guillaume II. Aux murs, les différents portraits du Kaiser dont un en "Gott mit uns" avec une tunique à la grecque, peplos et couronne de laurier. L'empereur malade est couché. Au chevet du lit se tient le célèbre docteur Fritz appelé en consultation.

Le Docteur.—Voyons, voyons, Sire, il ne faut pas se frapper. Soulevez-vous un peu; tirez la langue et faites aah!

L'Empereur (tirant la langue). — Aaaaaaaaah!...

Le Docteur.—Heu! heu! Elle est bien chargée.

L'Empereur (avec un sourire amer). —C'est la guerre.

Le Docteur.—Sa Majesté sera toujours la même. En somme, Sire, vous ne parvenez pas à localiser votre mal?

L'Empereur (montrant sa tête).—Je souffre particulièrement ici... sur tout le front.

Le Docteur.—Ce n'est pas banal. que je vous ausculte plus sérieuse- Tout le front est attaqué, vous auriez dû vous soigner plus tôt. Permettez que je vous ausculte plus sérieusement.

(Il palpe l'empereur en hochant la tête.)

L'Empereur.—Ho! ho! holà!

Le Docteur.—Je vous fais mal?

L'Empereur.—Je sens sous vos doigts comme une déchirure.

Le Docteur.—Ici?

L'Empereur. — Oui, dans l'aine, (Aisne) Ah! mille millions de pipes en bois! Que je souffre! C'est sûrement un abcès qui a dû percer dans l'aine.

Le Docteur.—Votre Majesté à raison... c'est percé.

L'Empereur.—Et maintenant j'ai peur que le mal fasse des progrès rapides.

Le Docteur. — ... s'emparant des grandes artères et des dépôts... de sang... j'allais dire d'approvisionnements.

L'Empereur. — Espérez-vous localiser dans l'aine les progrès de la maladie?

Le Docteur.—Sa Majesté comprendra... pour l'aine nous n'avons plus rien à craindre, le mal est fait, mais pour l'avenir, je crois pouvoir affirmer, sans trop de vanité, que toutes les craintes sont permises.

L'Empereur.—Ah! dites-moi la vérité, j'aurai du courage.

Le Docteur (avec gravité). — J'ai peur qu'avant peu la maladie, suivant son cours normal s'attaque...

L'Empereur.—A quoi?

Le Docteur.—Au rein (Rhin) et que le rein soit pris...

'Empereur (accablé).—Ah! je le savais bien, je n'aurais je n'aurais jamais dû me laisser opérer de cette hernie... de Saint-Mihiel.

PIERRE MAC ORLAN.

L'ouverture de la saison pour l'orignal et autres animaux s'ouvrira le 20 novembre et fermera le 10 décembre.

M. et Madame Whiteway d'Ashern, Man., sont en promenade chez Madame E. Genthon, 37, rue Masson.

INSTRUCTIONS AUX PATRONS DES

Chars Electriques

Les instructions suivantes ont été données à tous les conducteurs employés par la Compagnie de la Winnipeg Electric Railway :

Le Commissaire des Utilités Publiques a donné un ordre temporaire que le prix de passage sur les chars de la Winnipeg Electric Company prenant effet le 1er novembre 1918 sera comme suit:

Un passage .... 5 sous
Billets (blanc) bon en tout temps .... 5 pour 25 sous
Billets (rouge), bon de 6 à 8 heures a.m., 5 à 6.30 p.m. les jours de la semaine, dimanche, et à tout temps et pour les soldats en uniforme .... 6 pour 25 sous
Billets (vert), pour les enfants en dessous de 16 ans—bon en tout temps .... 7 pour 25 sous

Tous les billets plus haut mentionnés seront marqués par une grosse barre noire sur la face du billet.

Les passagers offrant des anciens billets après dimanche le 3 novembre seront requis d'acheter des nouveaux billets et de présenter les anciens billets pour être remboursés aux bureaux de la compagnie aux endroits suivants:

Bureau Général—Notre Dame et Albert.
Fort Rouge Ticket Office—Osborne et Bartlett avenue.
Au North Ticket Office—Main et Inkster avenue.
Main Ticket Office—Rue Main et Avenue Assiniboine.

Si les passagers insistent à se servir des vieux billets, il sera permis de s'en servir en ajoutant un centin avec le vieux billet. Ceci s'appliquę a tous les vieux billets.

A propos des billets pour les enfants qui sont vendus 7 pour 25 sous; ces billets sont pour les nfants en dessous de 16 ans et il sont bons en tout temps. Les enfants audessous de 5 ans doivent payer. Les enfants en dessous de 5 ans accompagnés d'une personne plus âgée seront transportés gratis. Une attention particulière devra être exercée afin que les enfants de 16 ans et plus n'aient pas la permission de voyager avec les billets pour les enfants.

Dans le cas où le conducteur sera d'opinion qu'un enfant de 16 ans ou plus voudra voyager avec un billet d'enfant il devra prendre son nom et son adresse afin que les preuves puissent être obtenues.

Les transfers seront émis comme auparavant.

Winnipeg Electric Railway Company

A. W. McLimont,
Gérant général

AUX CANADIENS FRANCAIS

Par ses origines, le Canada français se rattache aux plus nobles traditions de l'ancien monde, la tradition méditerranéenne, la tradition chrétienne, la tradition celtique et française. Si la France de saint Louis, de Jeanne d'Arc, de Louis XIV n'avait pas lutté, pendant des siècles, pour sauver et développer cette forme auguste de la civilisation, le Canada n'existerait pas.

Or, ce sont ces traditions et ces origines qui sont menacées par l'Allemagne.

Elles vaincront: personne n'en doute. La guerre n'est plus seulement européenne, elle est devenue mondiale. Le sort de l'hmanité se décide.

Mais qui donc, parmi les nôtres, pourrait vivre sur la terre s'il n'avait contribué à la victoire? Les hommes et les peuples se pèseront, après cette guerre, au poids de leur courage et de leur sacrifice.

Un prochain avenir militaire déterminera les places de chacun pour un long avenir pacifique. La considération universelle suivra les hommes et les peuples qui pourront dire: "J'étais des soldats de la Grande Guerre, la guerre des légions romaines contre l'invasion des Teutons, la guerre de Clovis et d'Aetius contre les hordes d'Attila, la guerre de la Méditerranée du Christ et de l'Atlantique de l'Atlantique de Christophe Colomb contre l'idolâtrie des bois."

L'autonomie des races se rapproche ici de sa source, le sang des races. Ceux qui sont de la famille se reconnaitront. Parler français, c'est être de France. Ce "doux parler" vient du coeur; les lèvres filiales l'ont sucé avec le lait; quand la vie maternelle est en cause, qui discuterait les raisons de la vie?

Gabriel HANOTAUX,
de l'Académie française.

FEU MADAME L. ROUX

Nous enregistrons avec regret la mort de madame Roux, épouse de notre estimé concitoyen M. Ludger Roux, rue Aulneau. Madame Roux est morte mercredi dernier après une longue maladie; elle avait soixante-trois ans.

Madame Roux, qui était une femme de grande piété, regrettait beaucoup de mourir au moment où les églises étaient fermées par l'épidémie; mais son mari lui a assuré, contre toutes difficultés une messe solennelle de requiem, en faisant transporter le cercueil à l'église de Saint-Norbert: les parents et les amis, nombreux, ont accompagné en automobiles, les restes mortels de la défunte à ce saint voyage.

La messe a été célébrée par M. l'abbé Cloutier, curé de Saint-Norbert. Un choeur exercé, recruté chez les Soeurs Grises du couvent a fait le chant. Dans la nef il y avait foule.

Les porteurs étaient MM. A. Toupin, M. Toupin, A. boulanger, A. Bousserand, Lig. Gagné, L. Duchesneau.

Monseigneur Dugas assistait à la cérémonie religieuse.

Après l'office religieux les restes mortels de la défunte ont été inhumés dans le cimétière de la cathédrale de Saint-Boniface.

Outre son époux, madame Roux laisse une fille, la révérende Soeur Marie-Ange, des Chanoinesses des Cinq Plaies de Saint-Léon; et un fils adoptif, M. Eugène Goulet. Nous offrons à M. Ludger Roux et aux siens nos plus cordiales condoléances.

LES GRANDS SOLDATS DE FOCH

(Suite de la 2me page)

que je serai vivant, ils ne passeront pas.

Rey court chercher des munitions. André sert et manoeuvre sa pièce tout seul et le prodige s'accomplit. Un gars breton empêche les Boches de passer.

Mais furieux d'être tenus en échec par un seul homme, il prennent André pour cible et s'acharnent sur lui. Voilà Rey qui revient, ployant sous le faix. André, le voyant, a un large rire de bonheur, un rire qui jamais ne finira; une balle a atteint André en plein coeur et l'a abattu sur sa mitrailleuse.

Les Boches ont été surpris à un tel degré par l'énergie farouche du caporal que, désemparés, ils n'osent profiter du court répit que leur laisse le sacrifice du héros. Rey, qui a "plaqué" ses munitions, court sous les balles chercher la mitrailleuse, la ramène et, à cent mètres plus bas, recommence le tir.

Le sergent Moreau et sa mitrailleuse

Un autre fait d'armes devant Château-Thierry:

Le 1er juin, dans l'après-midi, on succombe sous le nombre: il faut se replier, mais le repli est difficile. Le boche s'est infiltré partout.

Un sergent, le sergent Moreau, va paisiblement s'installer avec sa mitrailleuse à une terrasse de café, en bordure de la route des Cheneaux et ouvre un feu si violent et si ajusté que le boche s'arrête et que le repli se fait.

Moreau pourrait partir à son tour. Il n'en fait rien. Il veut que les camarades aient le temps d'arriver sur la Marne sans être bousculés. Cependant, il ne veut pas pour ses hommes du sacrifice auquel il se voue. Il renvoie son équipe avec les derniers éléments d'infanterie qui passent en combattant. Il a donné son ordre: personne ne veut l'exécuter, sa voix menaçante répète l'ordre; rien ne semble devoir le fléchir.

"Enfin, tout de même, disent ses hommes, si ces salauds-là vous démolissent ça fera une pièce de perdue." L'argument dans sa naïveté brutale, touche le sergent; il veut bien se faire démolir, mais "leur" laisser la pièce, jamais.

Il garde donc deux poilus avec lui..

Par un miracle inconcevable aucun des trois braves n'est atteint et les survivants du bataillon ont sûrement eu le temps d'atteindre la Marne.

Mais, pour Moreau et ses deux camarades, le repli semble impossible. Du boche partout. Que faire? Se rendre? On n'y songe pas.

Tandis que la mitrailleuse interdit la rue, la porte du café est enfoncée. Moreau, et ses hommes, y entrent avec la pièce et les deux caissons pleins, s'y barricadent, envoient encore quelques balles dans la rue pour gagner du temps et décourager les curieux et, par les jardins, s'orientent tant bien que mal. Les trois marsouins cherchent à regagner la Marne.

Par les jardins, c'est vite dit, mais il faut franchir des murs de clôture de m. 50 de haut, hisser la pièce et les caissons. L'idée d'abandonner le matériel pour se sauver plus rapidement ne leur vinent même pas à l'idée.

Enfin, à bout de forces, les trois Français aperçoivent la Marne. Mais entre elle et eux se dressent huit boches. Moreau brandit ses pistolets vides, ses deux compagnons en font autant avec leurs mousquetons inutiles. Les boches détalent... vite au pont. Le pont? Il n'y en a plus, on l'a détruit!... voici des nôtres qui arrivent, épuisés, sanglants, sans cartouches. Moreau, sur les débris de la première arche du pont met sa pièce en batterie, arrête le boche qui n'en peut croire à ses yeux. Sous la protection de la mitrailleuse, les nôtres se groupent. Pour Moreau, tout reste à faire; il lui faut sauver hommes et pièce. Après une nuit sans sommeil, au lever du jour, Moreau qui a reconnu le terrain réussit à brûler la politesse à l'ennemi et à regagner la rive sud de la Marne, sur une passerelle incomplètement détruite...

"Me faire evacuer? Ce n'est pas le moment!

Encore cet épisode de la défense de la Marne:

La ruée allemande victorieuse déferle vers la Marne. Dans Château-, un bataillon tient encore. Mais, bientôt, l'ennemi installe une mitrailleuse dont les balles balayent le pont, route obligée de toutes les liaisons du bataillon. Il faut cependant ravitailler notre mitrailleuse qui se trouve à l'autre bout du pont dont le garde-fou est à claire-voie.

Bravant les balles ennemies, nos pourvoyeurs accourent de la mitrailleuse en batterie au dépôt de munitions qui se trouve sur l'autre rive.

L'un d'eux, les bras chargés de bandes de cartouches, chancelle soudain, en accomplissant cette dangereuse randonnée. Mais, il se redresse, porte jusqu'à la pièce son fardeau précieux et revient en courant, la figure couverte de sang. Il arrive auprès du major, une balle lui a traversé la joue. Le pansement sommaire est aussitôt fait et le major lui indique le point qu'il doit rejoindre pour se faire évacuer. "Me faire évacuer, répond Volant, oh! non, monsieur le major, ce n'est pas le moment—si vous voyiez ce qu'on en casse de ces boches!

Et, sans vouloir rien entendre, il repart, la tête empaquetée, pour reprendre des munitions.

La situation est plus tragique que jamais. L'ennemi approche et l'on n'a plus de cartouches sur bandes pour alimenter cette mitrailleuse, unique appui de l'ultime défense, seule protection et seul soutien de la ligne du repli. Chacun s'emploie agents de liaison signaleurs, officiers, à remettre des cartouches sur bandes: soudain, au milieu du groupe, apparait cet homme la tête entourée de pansements, qui revient à la lutte, alors que tout lui permet de s'en retirer! Hâtivement, en empile sur ses bras les bandes préparées et il repart au danger, la blague aux lèvres. Quatre heures durant, il fit ce tragique parcours sous les balles meurtrières; enfin, il tomba évanoui.

PROSPECTUS OFFICIEL

Le produit de cet Emprunt sera affecté aux fins de guerre seulement, et sera entièrement dépensé au Canada



LE MINISTRE DES FINANCES DU CANADA offre en souscription au public

$300,000,000. d'Obligations Or 5½% de

l'Emprunt de la Victoire 1918

Portant intérêt du 1er novembre 1918, à deux échéances au choix du souscripteur, réparties de la façon suivante:

Obligations remboursables à 5 ans échéant le 1er novembre 1923
Obligations remboursables à 15 ans échéant le 1er novembre 1933

Le principal est remboursable sans frais aux bureaux du Ministre des Finances et du Receveur Général à Ottawa ou au bureau de l'assistant du Receveur Général à Halifax, St John, Charlottetown, Montreal, Toronto, Winnipeg, Regina, Calgary et Victoria.

Les obligations peuvent être enregistrées quant au principal, ou quant au principal et à l'intérêt, à l'un ou l'autre des bureaux mentionnés ci-dessus.

L'intérêt est payable sans frais, semestriellement, le 1er mai et le 1er novembre, à toutes les succursales des banques ayant une charte canadienne

Le principal et l'intérêt sont payables en or
Coupures de $50, $100, $500 et $1000

Prix d'Emission: 100 et Intérêts Accumulés

Rendement 5½% par An

Exemptes d'Impôts y compris l'impôt sur le revenu—imposés en vertu de lois émanant du Parlement Canadien.
Le produit de cet Emprunt sera uniquement affecté aux fins de guerre, comprenant l'achat de céréales, de produits alimentaires, de munitions et d'autres articles, et sera entièrement dépensé au Canada.

Les Versements devront être faits comme suit:
10% en souscrivant; 20% le 6 janvier 1919;
20% le 6 décembre 1918; 20% le 6 février 1919;
31.16% le 6 mars 1919.

Le dernier paiement de 31.16% couvre la balance de 30% sur le principal et 1.16% représentant l'intérêt accumulé à 5½% du 1er novembre aux dates d'échéance des versements partiels respectifs.

Un semestre d'intérêt complet sera payé le 1er mai 1919, ce qui met le prix des obligations à 100 et l'intérêt.

Les souscriptions peuvent être payées en entier au moment de la souscription à 100 sans intérêt; où à toute date d'échéance consécutive d'un paiement partiel avec intérêt accumulé au taux de 5½% par an.

Cet Emprunt est autorisé par Acte du Parlement Canadien, et le principal et l'intérêt sont imputables au débit du Fonds du Revenu Consolidé.

Le montant de cette émission est de $300,000,000, le montant payé pour la conversion des obligations des émissions antérieures (si toutefois il y en a) non compris. Le Ministre des Finances, toutefois, se réserve le droit d'accepter tout ou partie du montant souscrit en plus de $300,000,000.

Privilèges de Conversion

Les obligations de cet Emprunt, dans l'éventualité d'émissions subséquentes d'emprunts aux mêmes échéances ou à échéances plus longues pendant la durée de la présente guerre, emprunts autres que ceux émis à l'étranger, seront acceptées au pair, 100 avec intérêts accumulés, comme argent comptant affecté à la souscription à tels emprunts.

Paiements

Tous les chèques, traites, etc., couvrant des versements partiels, devront être faits payables au Crédit du Ministre des Finances. A défaut de paiement d'un versement à son échéance, les versements antérieurs peuvent être forfaits et la répartition proportionnelle annulée. Les souscriptions doivent être accompagnées d'un dépôt de 10% du montant souscrit. Les solliciteurs officiels transmettront les souscriptions ou toutes les succursales des banques ayant une charte Canadienne accepteront des souscriptions et délivreront des reçus provisoires.

Les souscriptions peuvent être payées en entier au moment de la souscription; ou à date d'échéance subséquente avec intérêt accumulé jusqu'à la date du paiement total. En vertu de cette clause, le paiement des souscriptions pourra se faire comme suit:

Si payé en entier le ou avant le 15 novembre 1918, le pair sans intérêt ou 100%.
Si la balance des versements est payée le 6 décembre 1918, la balance de 90% et l'intérêt ($90.48 pour $100.)
Si la balance des versements est payée le 6 janvier 1919, la balance de 70% et l'intérêt ($70.80 pour $100.)
Si la balance des versements est payée le 6 février 1919, la balance de 50% et l'intérêt ($51.04 pour $100.)
Si la balance des versements est faite le 6 mars 1919, la balance de 30% et l'intérêt ($31.16 pour $100.)

Dénomination et Enregistrement

Des Obligations au porteur, avec coupons seront émises en coupures de $50., $100., $500. et $1000., et pourront être nominatives pour le principal. Le premier coupon attaché à ces obligations sera dû le 1er mai 1919

Les Obligations entièrement nominatives dont l'intérêt sera payé directement au détenteur par chèque du gouvernement, seront émises en coupures de $50, $100., $500., $1000, $5000., $10,000., $25,000., $50,000., $100,000 ou tout multiple de $100,000.

Paiement de l'Intérêt

Un semestre d'intérêt complet, au taux de 5½% par an, sera payé le 1er mai 1919.

Forme d'Obligation et Livraison

Les souscripteurs devront indiquer sur leur formule de souscription la forme d'obligation et le montant des coupures requises et les titres tels qu'indiqués seront livrés par la banque contre paiement total du montant de la souscription.

Les obligations au porteur de cette émission seront prêtes à être livrées lors de la souscription aux souscripteurs qui désireront verser le montant total de leur souscription. Les obligations enregistrées pour le principal seulement, ou enregistrées pour le principal et l'intérêt seront délivrées aux souscripteurs qui verseront le plein montant de leur souscription, aussitôt que l'enregistrement reçu pourra être effectué.

Le paiement de tous les versements partiels devra être fait à la banque désignée à l'origine par le souscripteur.

Des reçus non-négociables seront délivrés à tous les souscripteurs qui désirent payer par versements. Ces reçus pourront être échangés à la banque du souscripteur pour des obligations à l'échéance de n'importe quel versement sur paiement total du montant souscrit.

Forme Echangeable d'Obligations

Moyennant le paiement de 25 centins pour chaque nouvelle émission d'une obligation, les détenteurs d'obligations entièrement nominatives sans coupons, auront le droit de les convertir en obligations avec coupons et les détenteurs d'obligations, avec coupons, auront le droit de les convertir en obligations entièrement nominatives sans coupons, en tout temps, sur demande adressée au Ministre des Finances ou à tout assistant du Receveur Général.

On pourra obtenir des formules de souscription de tout solliciteur officiel, de tout comité de l'Emprunt de la Victoire ou d'un de ses membres, ou de toute succursale de banque ayant une charte Canadienne.

Les Listes de Souscription seront closes le ou avant le 16 novembre 1918

MINISTÈRE DES FINANCES,
OTTAWA, 28 octobre 1918.

Souscrivons à l'Emprunt de la Victoire pour le triomphe du droit et de la Justice.

143

LA SCIENCE ET L'INDUSTRIE AIDENT L'EMPRUNT DE LA VICTOIRE

Comme exemple de la co-opération de la science et de l'industrie en vue d'aider au triomphe final des alliés, il est intéressant de noter le fait que Sir Thomas White, K.C.M.G., Ministre des Finances, a enregistré un Record à "La Voix de son Maître" dans le but d'informer directement de vive voix le Public Canadien de la nécessité du Second Emprunt de la Victoire.

C'est ainsi que la Science a permis au Ministre des Finances de faire entendre sa voix simultanément dans des milliers de places et dans toutes les parties du pays.

L'illustration nous montre Sir Thomas "pris sur le vif" au moment où il enregistre son appel spécial sur un record aux Laboratoires de la Berliner Gram-o-phone Company, Limited, Montréal.

DECES

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons le décès de Mademoiselle Jeanne Dubuc, de Winnipeg.

Nous offrons à Lady Dubuc et à sa famille l'expression sincère de nos vives condoléances.

UNE MINUTE SANS TELEPHONE

Conformement à la demande du Lieutenant-Gouverneur du Manitoba pour une prière journalière d'une minute, le téléphone cessera ses opérations de 12 h. à 12.01 h. tous les jours à partir du 28 octobre au 3 novembre inclusivement.

Aucune connection, locale et longue distance, ne sera donnée à ce moment là.

Nous sommes en guerre en pleine crise. Il faut faire face à la réalité.

Pour notre nation et la cause des alliés, faisons une prière pour la victoire.

Manitoba Government Telephone